

## MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE SUR LA QUALITE DES DONNEES POUR LE SENEGAL POWER COMPACT

Pour une bonne mise en œuvre du plan de suivi-évaluation du Millennium Challenge Account (MCA-Sénégal II), conformément aux directives de la Millennium Challenge Corporation (MCC), il est important de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations qui seront recueillies auprès des entités pour rendre compte des progrès de la mise en œuvre et de la réalisation des résultats escomptés du Compact.

L'étude sur la revue de la qualité des données (RQD), initiée depuis la formulation du Compact, préalablement à l'élaboration du plan de suivi-évaluation, a permis d'évaluer le dispositif de suivi-évaluation, le processus de collecte, de traitement et de reportage des données et les systèmes et outils utilisés pour le recueil des données au sein des différentes entités de mise en œuvre. L'exercice a été menée sur la période de janvier 2020 à avril 2021, par un consultant indépendant et avait mis un accent particulier sur les indicateurs retenus pour mesurer les performances du Compact II.

A la lumière des constats sur des lacunes, des recommandations ont été proposées, pour améliorer la qualité des données qui seront fournies par les entités, pour évaluer les performances du Compact.

Les recommandations sont réparties en trois catégories:

- Le renforcement des processus, formats et modèles ;
- Le renforcement de capacités en suivi-évaluation du personnel des entités ;
- Le renforcement des équipements, système et infrastructures.

Ces différentes interventions devraient contribuer à renforcer les compétences et les outils nécessaires à un dispositif de suivi-évaluation performant et des données de meilleure qualité.

Les recommandations ciblent les principales entités fournisseurs de données, à savoir l'opérateur public, la Senelec ; l'autorité de régulation du secteur, la commission de régulation du secteur de l'électricité devenu Commission de régulation du secteur de l'énergie au terme de la loi n° 2021-32 du 09 juillet 2021 ; l'Agence Sénégalaise d'électrification rurale (ASER) et la Cellule d'étude et de Planification du Ministère du Pétrole et des Énergies (CEP/MPE). Tout de même, le renforcement de capacité en Suivi-évaluation sera élargie aux autres entités du secteur, tel que l'agence pour l'économie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME) et l'Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables (ANER).

Le tableau ci-après, présente des actions entrepris, par MCA- Sénégal II, pour chaque entité de mise en œuvre.

Recommandations	Objectifs	Actions	Echéance	Bénéficiaires
<b>R1 : Renforcement des processus, formats et modèles de collecte, traitement et analyse des données</b>	O1 : Réduire les erreurs et améliorer la qualité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former en Suivi-évaluation le personnel des entités de mise en œuvre, impliqué dans la collecte et traitement des données</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 au 2 <sup>ème</sup> semestre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Senelec</li> <li>✚ CRSE</li> <li>✚ ASER</li> <li>✚ CEP /MPE</li> <li>✚ ANER</li> <li>✚ AEME</li> <li>✚ FSE</li> <li>✚ SPE</li> </ul>
	O2 : Harmoniser les données et fiabiliser les rapports et les rendre plus cohérent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et/ou renforcer le manuel de procédure en Suivi-évaluation de : la CEP/MPE, la CRSE, l'ASER et la Senelec</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> semestre 2023 au dernier trimestre 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Senelec</li> <li>✚ CRSE</li> <li>✚ ASER</li> <li>✚ CEP /MPE</li> </ul>
	O3 : Améliorer la concentration, l'indépendance et la communication de données de sources différentes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'Unité de S&amp;E de la Senelec et de l'ASER</li> <li>• Mener un accompagnement pour la conduite du changement au sein des entités de mise en œuvre (Senelec, CRSE, ASER et CEP/MPE)</li> </ul>	3 <sup>ème</sup> trimestre 2023 au 2 <sup>ème</sup> semestre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Senelec</li> <li>✚ ASER</li> </ul>
<b>R2 : Formation S&amp;E pour tout le personnel impliqué dans l'activité de S&amp;E</b>	O4 : Améliorer la transparence et la complétude des données.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le système de gestion d'information existant</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024 au 1 <sup>er</sup> trimestre 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Senelec</li> <li>✚ CRSE</li> <li>✚ ASER</li> <li>✚ CEP /MPE</li> </ul>
	O5 : Améliorer le suivi et le contrôle des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer l'automatisation du processus de calcul des indicateurs de performances dans le cadre du Compact.</li> </ul>	3 <sup>ème</sup> trimestre 2023 au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Senelec</li> </ul>
<b>R3 : Création d'une structure organisationnelle pour le suivi et l'évaluation au sein de l'opérateur privé</b>				
<b>Déploiement et élargissement de système de gestion et d'information</b>				

**BUDGET ESTIMATIF: 780.000 \$ USD**

\* Ce budget prévisionnel ne couvre que les activités des recommandations R1, R2 et R3.